

**DOCUMENT PREPARATOIRE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de septembre,  
Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis, à 18h30, salle des fêtes Norbert Le Jeune, sous la présidence de Mme Annie BRAS-DENIS, Maire.

Présents :

MM **BRAS-DENIS** Annie, **LE GUEUZIEC** Jean-Yves, **LE QUÉRÉ** Martine, **COATANLEM** Pascale, **LE GUERN** Frédéric, **LAFONTAINE** Marcel, **EVEN** Jean-Michel, **SALLOU LE GUEN** Nadine, **ROUDAUT** Benoît, **LE CORRE** Nathalie, **GUEGAN** Stéphane, **LE GALL** Florence, **PERRON** Sandra, **GAHINET** Marie, **HILIQUN** Hervé, **CORSON** Jeannine.

Absents : **LE BASTARD** Claudine, **LEBREC** Anaël

Procurations : **BLANZIN** Jérémy à **BRAS-DENIS** Annie

Secrétaire de séance : **PERRON** Sandra a été élue

---

## **1. Approbation du procès-verbal du conseil du 10 juillet 2020**

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande de M. LEBREC, absent ce jour en séance, de rajouter au Procès-Verbal du 10 juillet le texte qu'il avait lu partiellement. Mme le Maire propose de rajouter le texte suivant (Point n°8 Retour sur la convention proposée à l'école St Louis) au PV transmis :

**M. LEBREC fait ensuite une lecture partielle d'un courrier adressé à la presse le 1<sup>er</sup> juillet 2020 au sujet des difficultés rencontrées avec l'école St Louis. Dans ce texte, il accuse Mme le Maire d'être juge et bourreau et s'interroge sur le donneur d'ordre d'une vidéo réalisé par un agent à la cantine scolaire. L'intégralité du courrier n'a pas été retranscrite car celui-ci n'a pas été totalement lu, Mme le Maire ayant rappelé qu'un certain nombre de propos relevait de la diffamation.**

Le PV est ensuite adopté à l'unanimité des membres présents (sans M. HILIQUN et Mme CORSON qui n'étaient pas encore arrivés).

## **2. Personnel communal : recrutements**

### **Agent de Mairie**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2 ans un agent intérimaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor est en poste en tant que Secrétaire Générale Adjointe en remplacement du titulaire habituel, lui-même en poste sur le remplacement de la Secrétaire Générale.

Cette dernière va être placée en congé Longue Maladie avec une faible probabilité de reprise d'activité.

En attendant, Mme le Maire propose de recruter définitivement un agent sur le poste de secrétaire adjoint à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Mme le Maire demande donc au conseil l'autorisation de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif territorial à temps plein. Une fois cette démarche accomplie, un processus de recrutement pourra être lancé.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE** la modification du tableau des effectifs de la commune

**AUTORISE** le lancement puis le recrutement d'un agent à la mairie en tant qu'adjoint administratif à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Mme le Maire remercie Mme TREMEL pour la qualité du travail effectué depuis son arrivée à Plouaret.

### **Agent de médiathèque**

Mme le Maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux à la médiathèque. Une ouverture est espérée pour les vacances de la toussaint.

Elle précise ensuite à l'assemblée qu'un tel outil ne peut pas fonctionner en comptant uniquement sur le bénévolat. Elle précise également que les subventions pour les travaux, obtenues auprès de la DRAC, nous oblige à ouvrir au minimum 14h par semaine contre 6h00 actuellement, en plus de l'accueil des écoles, des anciens de l'EHPAD ou de groupes divers avec, pour partie, du personnel qualifié. Une tentative de reconversion d'un agent de l'école n'a pas pu aboutir en raison de problèmes de santé récurrents.

En conséquence, il est important et nécessaire de recruter une personne issue du milieu des bibliothèques comme un agent territorial du patrimoine ou une documentaliste pour faire fonctionner ce nouveau service.

Mme le Maire demande donc au conseil l'autorisation de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint territorial du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet (22h/semaines) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une fois cette démarche accomplie, un processus de recrutement pourra être lancé.

Ce recrutement peut être subventionné par la DRAC jusqu'à 80% dans certaines limites, les 3 premières années puis de façon dégressive les 2 années suivant des critères définis pour les bibliothèques en réseau, comme c'est le cas du réseau existant avec Bégard et Pluzunet :

1/Augmenter les horaires d'ouverture de la nouvelle médiathèque pour la porter de 6h00 aujourd'hui à 14h00 minimum (20%d'aide les 3 premières années puis 10% les 2 années suivantes),

2/Ouverture en nocturne ou le dimanche (20%d'aide les 3 premières années puis 10% les 2 années suivantes),

3/Démarche innovante en matière d'extension des horaires (40%d'aide les 3 premières années puis 20% les 2 années suivantes)

***M. HILQUIN s'inquiète de la masse salariale déjà importante à Plouaret (50% du budget de fonctionnement). Et se demande également à quoi sert une médiathèque aujourd'hui puisque tout le monde a accès à internet ?***

***Mme le Maire répond que le livre reste un objet extraordinaire. La médiathèque sert autant aux jeunes enfants qu'aux personnes âgées. Puis la bibliothèque de Plouaret achète les nouveautés que les Plouarétais ne peuvent pas nécessairement se payer. Ce recrutement est, de plus, une condition indispensable à l'octroi des subventions, que ce soit pour les travaux mais***

***aussi pour le poste en lui-même qui est aidé financièrement pendant 5 ans !  
Mme le Maire rappelle que l'actuelle bibliothèque n'est pas accessible aux  
Personnes à Mobilité Réduite et souhaite l'enrichissement des fonctions  
culturelles et des animations attendues d'une médiathèque, d'autant que celle  
de Plouaret est en réseau avec celles de Pluzunet et Bégard.***

***M. HILQUIN reste sur sa position et met en garde les élus sur le financement  
de tous ces nouveaux emplois qu'il faudra payer de nombreuses années (30 ou  
40 ans pour une aide temporaire de seulement 5 ans !).***

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à 15 voix pour, 1 contre et 1 abstention, AUTORISE** la modification du tableau des effectifs de la commune par la création d'un poste d'agent de médiathèque

**AUTORISE** le lancement puis le recrutement d'un agent de médiathèque pour 22 heures par semaines à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**DEMANDE** les subventions auprès de la DRAC pour ce recrutement au titre de l'extension des horaires d'ouverture de la future médiathèque.

### **3. Subvention aux associations**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les subventions aux associations ont été votées lors du conseil de juin. Comme convenu, il convient de revenir sur quelques demandes qui n'avaient pas pu être traitées à l'époque.

**ALVMP (hand):** le club est reparti avec l'apport de joueuses et de dirigeants. Il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 2 533€ comme les années précédentes.

**Entente Cycliste Plestin Pays de Trégor :** Une dizaine de licenciés sont membres de ce club qui accompagne des jeunes qui souhaitent faire de la compétition sur route et en VTT. Une aide de 250€ serait justifiée.

**Courir à Plouaret-Le Vieux Marché :** Cette jeune association conforte une pratique ancienne de la part de plusieurs Plouarétais. Une aide de 100€ pourrait être allouée.

**Judo :** des négociations sont en cours pour une reprise d'activité.

Mme le Maire informe le conseil d'une réunion de l'entente qui s'est tenue en mairie du Vieux-Marché lundi 7 septembre. De ces échanges, il ressort que si des coopérations peuvent perdurer dans le domaine technique, sous des formes à redéfinir, il est probable qu'elles se réduisent au niveau du sport. En revanche, l'accompagnement des personnes âgées, porté aujourd'hui par la seule commune de Plouaret, pourrait être d'avantage partagé. Une rencontre à ce sujet est d'ailleurs déjà programmée.

Mme le Maire rappelle la volonté de l'équipe municipale de développer une politique sportive au bénéfice des Plouarétais. Elle remercie Jérémy BLANZIN, Stéphane GUEGAN, Marie GAHINET pour leur engagement et invite Stéphane GUEGAN à présenter la journée du sport prévue le 12 septembre. M. GUEGAN retrace la mise en œuvre de cette journée. Il remercie à cette occasion le super travail de Sandrine

Tredan qui connaît, non seulement les associations, mais également les équipements présents sur la commune. Au total ce seront 21 associations qui seront présentes samedi.

Par ailleurs, Mme le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE des Côtes d'Armor au coût de 0.10 centimes par habitant pour l'année 2020.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE** le versement des subventions aux associations nommées ci-dessus.  
**PREND ACTE** du renouvellement de l'adhésion au CAUE.

#### **4. Lannion Trégor Communauté**

##### **Désignation d'un représentant au sein de la CLECT**

Mme le Maire rappelle le rôle de la CLECT qui consiste à réévaluer le montant des Attributions de Compensations versées par LTC aux communes au moment des transferts de compétences. Elle précise ensuite que chaque commune dispose d'un représentant au sein de cette commission et que ce représentant doit être élu par le conseil municipal. La CLECT se réunira le 30 septembre prochain pour élire son président. Elle rappelle également que lors du dernier mandat, c'est Christian LE FUSTEC, maire honoraire, qui remplissait cette fonction.

**VU** le Code des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C alinéa IV qui prévoit la création, au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 23 juillet 2020, portant mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

**CONSIDERANT** que le rôle de la CLECT est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensation l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de compétences ;

**CONSIDERANT** que chaque conseil municipal dispose d'un représentant au sein de cette commission ;

**CONSIDERANT** que les représentants sont désignés par les conseils municipaux des communes membres ;

**CONSIDERANT** que la commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres ;

**CONSIDERANT** que la commission peut faire appel à des experts ;

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DESIGNE Mme BRAS-DENIS Annie** représentant(e) titulaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Lannion-Trégor Communauté en raison des enjeux pour la commune et pour l'agglomération.

### **Membres du Conseil Municipal proposés aux commissions de LTC**

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune a proposé aux instances de LTC des conseillers municipaux pour participer aux commissions de travail de l'agglomération. Il s'agit de :

1/ Marcel **LAFONTAINE** : commission n°3, Services à la population

2/ Jean-Michel **EVEN** : commission n°6, Culture, Patrimoine et Equipements Sportifs

3/ Nadine **SALLOU LE GUEN** : commission n°4, Mobilités, Energie

4/ Jérémy **BLANZIN** : commission n°7, Aménagement du Territoire.

5/ Annie **BRAS-DENIS** : Commission n°2, Economie et commission n°8, Pays du Trégor et Prospectives

6/Marcel **LAFONTAINE**, Nadine **SALLOU LE GUEN** et Hervé **HILIQUN** : Syndicat d'eau Goas Koll-Traou Long (F. **LE GALL** et JY. **LE GUEUZIEC** en suppléants).

Par ailleurs, il reste des places de suppléants pour siéger au SMITRED : Jeannine **CORSON** se porte candidate.

Florence **LE GALL** intervient et informe Mme le Maire qu'elle aimerait participer au groupe de travail portant sur la Langue Bretonne. Mme le Maire lui répond qu'elle entend cette demande et la portera à LTC.

Il n'est pas certain que toutes les participations proposées soient retenues au final, dans un souci de limiter les membres pour permettre la tenue de vrais débats.

### **Rapport d'activité 2019**

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le président de l'EPCI (LTC) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif.

Ces documents, ainsi qu'une synthèse, sont à la disposition des élus qui souhaitent les consulter, auprès du secrétariat général de la mairie (Un mail a été transmis le lendemain du conseil municipal avec un lien vers ce rapport d'activité).

#### **5. Verrière de la salle de sports : Demande de subvention**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour retenir une entreprise afin de rénover la verrière de la salle des sports. L'entreprise Le Dilasser sise à Plouigneau a répondu favorablement et propose ses services pour un montant total HT de 44 568€ et 53 481.60€ TTC (65 000€ ont été budgété pour cette opération).

Par ailleurs, par courrier en date du 15 juillet 2020, le Département nous a fait savoir qu'un plan de relance de l'investissement public était mis en place sous la forme d'un fond de solidarité à destination des communes. Ainsi, Mme le maire propose de demander au département l'octroi d'une subvention, à hauteur de 80% comme le prévoit ce plan de relance (jusqu'à 80% pour des dépenses inférieures à 50 000€ HT), soit 35 654.40€. Il resterait alors à la charge de la commune 8 193.60€ HT. Les travaux sont prévus aux vacances de la toussaint pour gêner le moins possible le fonctionnement de la salle, notamment pour les écoles.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE** le projet de rénovation de la verrière de la salle des sports et son plan de financement,

**SOLLICITE** pour cette opération une aide du Département des Côtes d'Armor à hauteur de 80% des dépenses HT, soit un maximum de 35 654.40€ pour des dépenses prévues à hauteur de 44 568€ HT, dans le cadre du plan de relance 2020.

#### **6. Espace multiculturel Ti Jean Foucat/Norbert Le Jeune : choix du lauréat du concours**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'un concours d'architecte a été lancé à Plouaret en décembre dernier dans le but de retenir la maîtrise d'œuvre qui sera en charge du projet Espace Culturel ti Jean Foucat/Salle des fêtes Norbert Le Jeune.

Après la seconde réunion du jury de ce concours, qui a eu lieu le 2 septembre dernier, la procédure est arrivée à son terme et il convient désormais de nommer le lauréat parmi les 4 participants qui ont concouru.

Vu le choix du jury, réuni le 2 septembre dernier, ayant entendu l'analyse technique des projets, les notes de synthèse de chaque équipe ainsi que l'analyse du CAUE concernant les avis émis par près de 60 Plouarétails,

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DESIGNNE** comme lauréat du concours le cabinet Fauquert/LAAB de Lannion.

**AUTORISE** Mme le Maire à négocier les conditions d'exécution du marché,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer, en cas de négociations concluantes, le marché de maîtrise d'ouvrage avec le cabinet LAAB-FAUQUERT

**AUTORISE** Mme le Maire à rechercher les financements permettant de faire avancer le projet.

#### **7. Dossier Escale : actualisation des travaux et assistance technique pour raccordement au réseau de chaleur de la chaufferie école**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée au mois de juillet pour choisir les entreprises amenées à travailler sur ce projet (13 lots au total). Malheureusement, aucune entreprise n'a répondu sur certains lots (5 sur 13) ce qui va nous obliger à re-consulter les entreprises. Pour autant, ce projet est financé par l'Etat via le dossier Dynamisme des Bourgs Ruraux et il devient urgent de démarrer le chantier pour ne pas perdre cette subvention. Ainsi, dès la signature d'un premier marché avec une entreprise, la commune pourra demander 30% des 150 000€ de cette subvention.

Mme le Maire informe donc l'assemblée qu'elle va retenir, pour le lot n°3 « Démolition/Gros-œuvre », l'une des deux entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre dès que possible, conformément à la délégation consentie par le conseil municipal, après avis de la CAO. Elle précise que lorsque chaque lot aura reçu des offres, la CAO sera de nouveau consultée pour la sélection des autres entreprises sur les 12 lots restant.

Cependant, les travaux sur l'Escalier ont quand même démarré mais sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour sa partie Démolition-Curage-Désamiantage. L'entreprise SNT, qui œuvre depuis mi-juillet dans le bâtiment, a alerté la Mairie car la charpente est très abîmée à certains endroits et il convient de la remplacer. Il va donc falloir ajouter ces travaux au lot 4 « couverture-

ardoise » et re-consulter des entreprises. Tout cela aggrave malheureusement le retard déjà pris à cause de la crise sanitaire. Une ouverture avant l'été prochain est donc à exclure.

Enfin, il est proposé de raccorder l'ensemble du bâtiment à la chaufferie bois de l'école via le réseau qui passe dans la cour Merrer. Pour ce faire, il convient de prendre attache auprès de l'entreprise Agence Buys Energie Environnement à Sarzeau, qui propose une assistance technique (rapport d'avant travaux, élaboration d'un cahier des charges, analyse des offres et suivi du chantier) pour un montant de 3 950€ HT (4 740€ TTC).

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, PREND ACTE** de l'avancée du dossier et notamment des nouveaux investissements à prévoir (charpente, assistance technique pour raccordement réseau de chaleur...), **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **8. Avancée des travaux à la médiathèque**

Comme évoqué au point 2, les travaux de la médiathèque sont terminés ou presque et une ouverture est espérée pour la Toussaint. Il reste encore à recevoir le mobilier, installer la cuisine et le matériel informatique.

En ce qui concerne les travaux, 2 avenants ont dû être passés avec l'entreprise Le Guen Peinture (Ravalement) et Emanuel Omnès (Couverture).

En effet, au moment de s'attaquer au ravalement du bâtiment, il s'est avéré que le crépi en place était en très mauvais état, notamment à l'arrière de l'ancien garage. Il a donc fallu ajouter une prestation supplémentaire avant de réaliser la dernière couche de ravalement. Le coût de cette prestation, non prévue, est de 3 785.00€ HT au profit de l'entreprise Le Guen Peinture, titulaire du lot n°9.

Pour ce qui concerne le lot 2 « couverture », l'entrepreneur E. OMNES s'est aperçu, au démarrage du chantier, qu'une partie des ardoises prévues en réemploi n'était pas homogène par rapport au reste de la couverture et qu'un grand nombre était en mauvais état. Il faut donc rajouter 65 m<sup>2</sup> supplémentaire d'ardoises neuve pour un coût de 4 735.25€ HT.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'une simple information puisqu'elle est, par délégation consentie par l'assemblée, autorisée à signer les marchés et leurs avenants dès lors que l'opération est prévue au budget.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, PREND ACTE** de toutes ces modifications de marchés

#### **9. Travaux sur la RD11 devant les écoles : convention avec LTC**

Conformément aux informations données lors du dernier conseil municipal, des travaux de réaménagement et d'effacement de réseaux vont avoir lieu prochainement sur la RD 11 entre les écoles et jusqu'au U Express, avec notamment la création d'un plateau ralentisseur ainsi que la remise en état du parking communal se trouvant devant l'école privée.

La réalisation des plans de l'opération ainsi qu'un relevé topographique des lieux ont été réalisés par le bureau d'étude de LTC et doivent donc faire l'objet d'une convention entre l'agglomération et la commune pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec LTC et son bureau d'étude pour l'opération Aménagement de voirie sur la RD11 et le parking devant l'école privée.

#### **10. Travaux sur le quai de déchargement de La Poste**

Mme le Maire informe l'assemblée d'une demande de La Poste de Plouaret qui souhaite que la commune installe au-dessus du quai de chargement un auvent afin de protéger leurs agents lorsqu'ils chargent et déchargent les véhicules afin d'améliorer leurs conditions de travail mais également garder un service courrier sur la commune.

Un devis a été transmis à la mairie et fait état d'une dépense de 9 598€HT. Il est cependant nécessaire de consulter au moins deux autres entreprises.

En compensation, Mme le Maire propose d'augmenter le loyer que La Poste verse à la commune afin « d'amortir » le coût de ces travaux. Une augmentation d'environ 150€ par mois pendant 5 ans amortirait cet investissement, sauf participation financière éventuelle de La Poste.

Par ailleurs, Mme le Maire propose aux membres du Conseil de voter une motion pour demander un retour des horaires d'ouverture des guichets tels qu'ils existaient avant la crise de la COVID. Mme COATANLEM propose même d'aller plus loin en demandant une ouverture plus large afin de permettre aux actifs de se rendre à La Poste après leur travail.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE** Mme le Maire à lancer cette opération.

**DEMANDE** à La Poste la réouverture des guichets sur les mêmes horaires qu'avant la crise de la COVID.

#### **11. SDE : travaux de maintenance du réseau d'éclairage**

Mme le Maire informe l'assemblée que des travaux de rénovation de mâts d'éclairage public sont à prévoir rue Bel Air et Résidence Georges Brassens. Les coûts respectifs restant à la charge de la commune sont de 695.52€ et 733.32€.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE** les projets d'éclairage public Rénovation des foyers :

1/ 1A635 Rue bel Air pour un montant estimatif de 1 192.32€TTC (cout total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie),

2/1376 Résidence Georges Brassens pour un montant estimatif de 1 257.12€TTC (cout total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie),

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune des subventions d'équipement calculées selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 695.52€ pour le foyer rue Bel Air et 733.32€ pour le foyer de la résidence G. Brassens. Montants calculés sur la base des factures entreprises affectées du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

## **12. Retour sur les animations estivales**

**Fêtes de Plouaret** : succès du repas en terrasse organisé par l'association des commerçants et les commerces de bouche avec le soutien de la municipalité ; succès des concours de boules organisés par l'UODT et La Boule Plouarétaise ; succès de la Fête Foraine les vendredi et samedi soir malgré les horaires restreints à la demande de la sous-préfecture et des gendarmes imposant une fermeture des buvettes et bars à 11H00 et une clôture de la fête à 11H30.

Hélas dans la nuit du samedi 11 au dimanche 12 juillet des échauffourées entre un groupe de jeunes (pas tous très jeunes d'ailleurs) et les gendarmes ont eu lieu. De ce fait la sous-préfecture a exigé la clôture de la fête foraine à 18H30 et la fermeture des buvettes à la même heure et ce pour le dimanche et le lundi. Dans le prolongement de cet incident une interdiction de vente d'alcool et de consommation sur la voie a été prise sur tout le département pour les fêtes du 14 juillet.

Les incidents de Plouaret doivent faire l'objet d'un débriefing entre la mairie, la sous-préfecture et la gendarmerie, associant les commerçants sédentaires et forains et si possible une représentation des jeunes via Le Point Information Jeunesse.

**Le Léguer en Fêtes** : L'exposition du Vélo/ Photo de Madame Yvonne à la Chapelle Ste Barbe et celle des photos d'Olivier Lhemann ont connu toutes les deux un beau succès, valorisant Plouaret en tant que terre de photographes d'hier et aujourd'hui. Les deux stages photos envisagés ont eu lieu avec en revanche un public limité pour le 2ème. Pour autant cela a permis que des photographies du Patrimoine de Plouaret soient proposées pour le concours régional des communes patrimoniales. Les expositions et conférences autour des battages en breton et en français ont été suivies par une quarantaine de personnes à chaque séance.

**L'Echappée de Luzel** du 23 août a trouvé son public avec près de 100 personnes présentes dans le jardin de la salle des fêtes.

**À venir** : dimanche 20 septembre avec **L'Echappée de Luzel** en lien avec la journée du patrimoine à 14H30. Hélas le site de Gwernachanay ne sera pas accessible. La dernière de l'année aura lieu le samedi 31 octobre.

**Voce Humana** : en l'absence de festival, l'association des amis de Voce Humana nous a offert deux moments extraordinaires dans le parc de loisirs avec l'ensemble Mélisme. Plus de 100 mélomanes avaient fait le déplacement pour les deux concerts, mais le succès a aussi été lié au fait de voir des enfants installés sur les

jeux ou des sportifs traversant le parc s'arrêter littéralement « estomaqués » par le spectacle qui s'offrait à eux de façon inattendue.

**Marcelle et Angéla :** L'exposition installée en haut du parc de loisirs se poursuit jusqu'à fin septembre. Pour enrichir la soirée de présentation du 7 août, la commune a mobilisé des musiciens et une prestation technique supplémentaire en réponse aux sollicitations faites par le CD22, la DRAC et le Conseil Régional. Hélas seule la Région a apporté son soutien financier. En conséquence la commune va devoir supporter des frais supplémentaires non prévus dans la délibération du 11 juin pour un montant de 1 200 euros environ.

**Opération ARGENT DE POCHE :** l'opération Argent de Poche organisée par la commune via l'association FRANCAS a connu un grand succès grâce à la mobilisation du service technique de Plouaret et du service jeunesse de LTC.

**Ouverture du « Trobreizh » permanent :** dans le prolongement du Tro Breizh qui avait fait halte à Plouaret en 2016, un itinéraire permanent reliant tous les évêchés de Bretagne (ceux des 7 saints fondateurs + Rennes et Nantes) est en cours de constitution. Une première rencontre valorisant celui de St Pol de Léon à Tréguier a eu lieu à Plouaret cet été. Il s'avère intéressant de désigner un correspondant permanent de l'association qui porte cette randonnée dans chaque commune traversée. Il est proposé au Conseil la candidature de Frédéric et Elisabeth CORSON demeurant rue du Stade à Plouaret.

**Festival de Musique Ancienne de Lanvellec :** Le concert d'ouverture aura lieu le samedi 10 octobre à Plouaret. Il est proposé au conseil d'acheter des places pour remercier les bénévoles qui donnent de leur temps à la bibliothèque, à la banque alimentaire, à l'EHPAD, pour le Patrimoine en y ajoutant cette année les bénévoles qui ont donné du temps pour le lien social pendant le COVID.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE** les différentes propositions et les dépenses afférentes.

### **13. Point sur la rentrée scolaire**

Mme le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dernières discussions au sein du conseil, le service du midi s'organise désormais en 3 temps :

1/ Un premier service de 11h35 à 12h15 pour l'ensemble des élèves de l'école privée, surveillée par du personnel géré par cette école.

2/Un service de 12h00 à 12h45 pour les maternelles de l'école publique dans une partie de la garderie,

3/Un dernier service de 12h15 à 13h00 pour les primaires de l'école publique

Après une semaine de recul, cette solution semble convenir à tout le monde.

En ce qui concerne l'école Jean Denis, la rentrée s'est faite avec 161 élèves et donc l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe maternelle (7 classes au total), décision confirmée le 4 septembre dernier. Ainsi, grâce à cette ouverture, l'école est en mesure d'accueillir

les Toute Petite Section, c'est-à-dire les enfants nés entre janvier et juin 2018. Cet accueil nécessite des ajustements de planning et certainement du personnel en plus sur des temps bien précis tels que la sieste ou le ménage des locaux. Des dépenses supplémentaires sont également à prévoir (700€ maximum) pour l'achat de fournitures et de matériel divers.

A l'école privée St Louis, 65 enfants ont fait leur rentrée, dont 23 sont domiciliés sur Plouaret (soit un peu plus de 35% de l'effectif total). Une nouvelle convention portant sur l'accueil des élèves de St Louis aux temps périscolaires que sont la garderie et la cantine a été signée par Mme le Maire, Mme la Directrice de l'établissement et Mme la Présidente de l'OGEC.

#### **14. Règlement intérieur du conseil municipal**

Mme le Maire informe l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 et l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption d'un règlement du conseil municipal est obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus (3 500 auparavant) dans les 6 mois suivant son installation.

Le contenu de ce règlement intérieur a vocation à fixer les règles propres de fonctionnement interne du conseil municipal de Plouaret, dans le respect, toutefois, des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, PROPOSE** à la commission Ethique et Déontologie de travailler sur ce sujet

#### **15. Questions diverses**

##### **➤ Biens sans maîtres**

Mme le Maire informe l'assemblée que le dossier de Biens sans maîtres entamé en début d'année est désormais clos depuis le 24 juillet et la fin des 6 mois d'affichage des arrêtés. Ainsi, plusieurs parcelles sans propriétaires deviennent de fait propriété communale. Il s'agit des parcelles menant à Guernaouret, devant la cité des Fleurs et la cité de Goas Pont Guen.

##### **➤ Congrès de Maires 2020**

Sauf contre-indication sanitaire, le salon et congrès annuel des Maires est prévu à Paris du 23 au 26 novembre 2020. Comme les années passées, il convient de recenser qui, parmi les élus, est susceptible d'y assister afin de réserver au plus vite les billets de train et l'hôtel qui sont vite pris d'assaut.

##### **➤ Décision Modificative n°1-Budget Chaufferie Bois et réseau de chaleur**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'une incohérence budgétaire est apparue sur ce budget annexe, en section d'investissement. Cette incohérence vient du fait que la commune vote un budget en deux temps (chaufferie 1 et chaufferie 2) alors que la Trésorerie ne prend en compte qu'un seul et même budget global, sans distinguer les deux services.

Ainsi, pour que les deux budgets soient en cohérence, il convient de prendre la décision modificative suivante :

BP 2020-Budget annexe Chaufferie Bois et Réseau de Chaleur-DM n°1	
Recettes d'investissement-001 Excédent antérieur reporté	- 17410.90€
Dépenses d'investissement-001 Déficit antérieur reporté	- 17410.90€

Mme le Maire précise que cette DM vient modifier le montant de l'équilibre de la section pour le passer de 75 757.42€ à 58 346.52€.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE** la décision modificative n°1 du BP2020 du budget annexe Chaufferie Bois et Réseau de Chaleur

➤ **Demande de passage à temps partiel**

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande d'un agent de l'école, Julie HAMON qui exerce un poste d'ATSEM, d'exercer son activité à temps partiel (80%) dès que possible. Cette demande étant d'ordre personnel, il revient à l'assemblée d'accorder ou non ce temps partiel à l'agent.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, ACCORDE** la demande de temps partiel à hauteur de 80% de son temps de travail à Mme Julie HAMON, ATSEM à l'école.

➤ **Sentier Luzel**

En 2015, la commune a entrepris la réalisation du sentier d'interprétation « Autour de Luzel » pour répondre à ses obligations en tant que membre de Communes du Patrimoine Rural de Bretagne d'une part et pour enclencher une dynamique culturelle basée sur le conte d'autre part.

Des subventions avaient été demandées pour ce projet, dont une au niveau européen (dispositif FEADER) pour un montant de 9 187.87€ complétée par une aide de LTC pour 3 763€.

La réponse favorable nous est parvenue en cours de cette année, nous permettant d'aller au bout du projet resté en suspens en raison des incertitudes de financement.

Il ne reste plus qu'à intégrer les traductions en Anglais et en Allemand des textes sur le site et la mise en place de deux objets sur le parcours : un cheval et un chien.

Ces deux objets devaient être fabriqués par une société qui n'existe plus. Mme le Maire propose donc d'acheter ces objets auprès d'un artiste.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE** Mme le Maire à transformer la création des objets en achat d'œuvre d'art dans le respect des crédits budgétaires ouverts et dans le respect du code des marchés publics.

**ORDRE DU JOUR EPUISE, SEANCE LEVEE A 20h45.**